



6 rue de Kerhuel CS 29029

29196 Quimper cedex

02.98.76.65.65

nous écrire cgt@finistere.fr

nous voir <http://cgtcg29.fr>

INDEMNITES D'ENTRETIEN REVALORISATION DES CARRIERES

Une avancée modeste !

La CGT avait demandé une rencontre avec Monsieur LABBEY, Conseiller départemental, Président de la commission solidarité, enfance, jeunesse. Il nous a reçus le 7 septembre (tract du 3/10/2017) puis le 10 novembre pour nous faire part des propositions qui seront soumises au vote de tous les Conseillers départementaux en assemblée plénière le 21 décembre. Étant donné les délais, il ne s'agissait pas d'une négociation mais plutôt d'une information, avec quelques ajustements.



Ces propositions sont liées en grande partie au changement de statut des AF qui sont devenus agents contractuels de la Fonction publique et qui à ce titre bénéficient des dispositions identiques aux contractuels : jours exceptionnels, entretien d'évaluation, négociation sur les salaires, revalorisation de la carrière... Décret n° 2015-1912 du 29/12/2015

<ul style="list-style-type: none">• <u>Sur le gel des Indemnités d'Entretien et allocations diverses :</u> Indemnités d'Entretien : ne couvrent pas les dépenses qu'engendre l'accueil d'un enfant. Après calcul de plusieurs AF, un déficit moyen mensuel de 118,56 euros est constaté.• Les allocations scolaires sont insuffisantes,• Les séjours scolaires sans nuitée sont à la charge des AF (en moyenne 80 euros pour ce type de séjour)• Les activités sportives et culturelles sont à la charge des AF sur la base des 150 premiers euros à verser.• Les 3 premiers KM (A/R) pour les trajets scolaires sont à la charge des AF.• Indemnité consommables : pas changée.	<p>Propositions de l'employeur : <u>Indemnités d'Entretien revalorisées en fonction de l'indice des prix à la consommation.</u></p> <p>Pas d'autres propositions pour les allocations.</p> <p><u>Suppression de l'indemnité de sujétion particulière versée aux AF du PFS . Cela représente 150 euros versée à 37 AF.</u></p> <p>Notre position : attention au mois retenu car cet indice varie. Nous aurions préféré que les I.E. soient revalorisées en fonction du SMIC, qui évolue à la hausse. Nous avons surtout demandé un rattrapage depuis 2014.</p> <p>REFUS de la suppression de l'indemnité de sujétion.</p>
<ul style="list-style-type: none">• <u>Revalorisation des carrières :</u> c'est une revendication que nous avons depuis longtemps.	<p>Proposition de l'employeur : une revalorisation sur la fonction globale, par tranche de 5 ans, de 5 à 15 ans d'ancienneté . Soit : + 24,40 euros bruts par mois, puis 34,17 euros par mois, puis 48;80 euros. Ce dernier montant ne varie plus.</p> <p>Notre position : c'est positif mais ne pas s'arrêter à seulement 15 ans</p>

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Depuis 2009, pas de revalorisation du salaire sauf revalorisation du SMIC :</u> • Salaires : les AF sont des contractuels de la FPT et à ce titre les rémunérations devraient être révisées tous les 3 ans, des entretiens d'évaluation devraient avoir lieu et l'ancienneté prise en compte. 	<p>Pas de proposition de l'employeur.</p> <p>Notre position : nous demandons que dès le début de l'année 2018, des négociations soient ouvertes pour revaloriser le salaire pour le 1er enfant accueilli. Les AF n'accueillent souvent qu'un enfant au démarrage de leur embauche et des AF sont parfois obligés de n'accueillir qu'un enfant, lorsque celui-ci pose trop de problèmes pour permettre accueil d'un autre enfant</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le CD ne finance pas les repas des cantines publiques</u> qui pourtant affichent des tarifs égaux voire supérieurs à ceux des écoles privées. 	<p>Pas de proposition de l'employeur.</p> <p>Notre position : nous demandons que cela soit revu.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les avances de frais sont conséquentes et régulières avec des délais de remboursement trop longs.</u> 	<p>Pas de proposition de l'employeur.</p> <p>Notre position : il faut revoir cela et en particulier la règle des 3 premiers kilomètres non remboursés</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Informatique : notre employeur est dans une logique de dématérialisation et veut former les usagers, c'est louable. Mais bien que les AF doivent utiliser l'informatique, aucune formation n'a été faite malgré les demandes répétées des représentants de la CGT depuis la mise en place de la messagerie. Le budget de formation continue à être différent des autres contractuels. 	<p>Proposition de l'employeur : Résultat des questions des questionnaires : 250 A.F. ont répondu sur 740. <u>Une formation pourra se mettre en place, étalée dans le temps.</u></p> <p>Notre position : ENFIN ! Pour la CGT, c'est une très bonne chose, car nous avons toujours demandé que les AF puissent avoir un compte de messagerie et la formation adéquate, non des informations. Nous avons bataillé dans toutes les instances car nous ne nous sommes jamais satisfaits des réponses du style « il y a les conjoints, les amis, les enfants et y compris les enfants placés pour les aider.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Allocations de majorations de sujétions exceptionnelles</u> liées au handicap : elles sont très difficiles à obtenir. • Elles sont souvent refusées quand il y a internat 	<p>Pas de proposition de l'employeur.</p> <p>Notre position il faut que cela soit revu !</p>

Les améliorations ne doivent pas se faire au détriment des AF, avec la suppression d'indemnités qui compensent des prises en charge contraignantes. Ce n'est pas cela qui améliorera le sort des autres familles d'accueil qui ne sont pas en PFS.

Nous demandons au Conseil départemental d'ouvrir des négociations sur les rémunérations dès le début de l'année 2018.

	<p>J'envisage d'adhérer au syndicat</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tel :</p>	
---	---	---